



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2010

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, CARRICO Paulo, PETIT Christelle, BEJANNIN Daniel, BERSET Patrick, HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, GANEVAL Mathias, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, PALAZZI Ovidio.
Excusées : COLLETAZ Corinne, DEL CIANCIO Aurélie.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCO

Par délibération en date du 21 octobre 2010, le conseil communautaire a adopté des modifications dans les statuts de la CCO, à savoir :

- Action sociale :
 - Ajout de la possibilité d'intervention dans l'étude et la création des structures d'hébergement pour personnes âgées (création d'un EPAHD à Groissiat)
 - Ajout de compétence pour héberger des associations caritatives (Restos du Cœur)
- Equipements sportifs :
 - Ajout du stade Mathon à la liste des équipements sportifs pris en charge par la CCO
- Actions de développement économique
 - Ajout du financement d'actions en faveur de la recherche et développement (bâtiment R&D)
- Environnement
 - Modification : la politique dans le domaine de l'assainissement était intégrée à la protection et la mise en valeur de l'environnement, elle devient une nouvelle compétence intégrant : construction et gestion des stations d'épuration, construction, entretien et gestion de transport des effluents, contrôle des installations de l'assainissement non collectif.

Le conseil approuve ces modifications.

FACTURATION DE L'EAU

Considérant que la période de fin d'année est chargée financièrement (taxe foncière, impôts sur le revenu, ...) et que le paiement des factures d'eau par les usagers en décembre implique un décalage entre les recettes prévues au budget et la trésorerie disponible, le conseil décide d'effectuer, le relevé des compteurs d'eau et l'émission des factures correspondantes en avril, en remplacement d'octobre, à compter de l'exercice 2011.

VENTE DE LA MAISON DE ANGELE GROSPIRON

Une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) concernant la vente de la maison située au 86 rue du commerce, a été déposée en mairie. La commune a demandé une estimation de ce bien au service du Domaine. Le montant est le même que celui de la vente soit 120 000 €.

Une discussion s'engage sur les possibilités d'aménagement offertes par l'acquisition de ce bien. Le terrain pourrait servir à créer une rue, à sens unique, reliant le centre village à la rue du commerce. Ceci supprimerait l'impasse qui se termine à l'école maternelle. Quelques places de stationnement pourraient être créées.

Le conseil demande à la CCO de faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION PEFC

L'adhésion au processus de certification PEFC (programme européen de certification forestière) se termine à la fin de l'année. Cette certification est le garant d'une qualité d'exploitation des bois et est de plus en plus fréquemment sollicitée par les acheteurs de bois.

Le conseil renouvelle cette adhésion pour une période de 5 ans.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Les nouveaux statuts du SIEA, adoptés en août 2010, propose aux communes adhérentes de nommer un délégué suppléant pour siéger en cas d'absence du titulaire. Michel Cogne est nommé à ce poste.

QUESTIONS DIVERSES

→ Admission en non valeur concernant des titres émis sur les années antérieures (de 2004 à 2009) n'a pas pu être recouvrés (redevables ayant changés d'adresse ou non solvables).

- pour la somme de 223.40 € sur le budget principal,
- pour la somme de 9.08 € sur le budget de l'eau.

→ Virement de crédits au budget principal : des travaux d'investissement sur les bâtiments ainsi que l'achat de matériel (saleuse et tondeuse) vont être à réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2011. Afin de pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget primitif, le conseil vote le virement de crédits du chapitre 23 (travaux spécifiques et qui durent dans le temps) au chapitre 21 (achat de matériel, mobilier, travaux de voirie, de bâtiments, ...) pour la somme de 40 000 €.

→ La convention d'objectifs et de financement, d'une durée de 3 ans, passée entre la commune et la CAF pour une participation financière dans le cadre du centre de loisirs est à renouveler. La commune mandate M. le Maire pour signer une nouvelle convention, avec les mêmes termes que la précédente, pour une durée de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.

Martignat le 15 décembre 2010

Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.